

**La FNEC FP- FO  
revendique la  
suppression du  
Livret Personnel  
de Compétences  
et le retour à un  
enseignement  
fondé sur des  
programmes  
disciplinaires  
nationaux**

**Livret Personnel de Compétences**

**La seule simplification qui  
s'impose pour le Livret Personnel de  
Compétences, c'est sa disparition.  
Non à l'école du socle !**

Le ministre tient à tout prix à sauver le LPC, malgré les critiques et le rejet dont il fait l'objet. Il a donc présenté au CSE du 25 octobre la nouvelle version du livret modifié. Dans ce livret qui se prétend simplifié les 97 items restent inchangés. Le ministère prétend donc changer le LPC... pour que rien n'en soit changé sur le fond.

Même punition pour les enseignants du primaire et du secondaire : les professeurs des écoles attestent les paliers 1 et 2. Les professeurs des collèges attestent, valident, poinçonnent et le principal atteste le palier 3 et valide ou non l'acquisition du socle.

Selon la circulaire du 24 septembre, seules les modalités changeraient ; les domaines et les piliers pourraient être validés globalement sans valider le détail des compétences.

Cette pseudo- simplification n'est pas la réponse attendue par les personnels.

Elle ne change rien à la charge de travail que le LPC peut entraîner et porte atteinte à leur liberté pédagogique, tout en imposant un outil d'évaluation inopérant. L'évaluation binaire des compétences (acquis ou pas acquis) pose de sérieux problèmes de validité.

Si le ministre tirait les conclusions du constat dressé par le rapport de l'IGEN d'août 2012, il aurait pu y lire la confirmation de ce que les collègues et FO dénoncent depuis 3 ans : l'inutilité du LPC et la surcharge de travail qu'il représente.

Si le ministre voulait tenir compte des demandes des enseignants, il entendrait qu'à travers le rejet du LPC, c'est l'affaiblissement des connaissances et des programmes disciplinaires au profit des compétences, des savoir- faire et des savoir-être qu'il remet en cause.

Le LPC est la pierre angulaire du socle commun de compétences et de connaissances. Celui-ci s'inscrit dans une logique d'enseignement à

minima, un « kit de survie », qui permet la mise en place d'une école à plusieurs vitesses, les programmes nationaux disciplinaires devenant de plus en plus accessoires.

Il ne sert qu'à habituer à une simple certification locale qui à terme remplacerait le Diplôme National du Brevet, réduit à une validation du socle.

Il permet de mêler l'enseignement scolaire, et les activités diverses (l'enseignement formel et informel), prises en compte dans les compétences comportementales. Il est un outil pour imposer aux professeurs des collèges la polyvalence, pour les transformer en « profs de socle », pour mettre en cause les statuts.

Le LPC est inscrit dans la logique de l'école du socle, et des futurs conseils pédagogiques inter-degrés (écoles-collèges que certains appellent conseils de socle), et des enseignements et autres projets communs du CP à la 3<sup>e</sup> (services croisés en collège et dans les classes primaires), que l'avant projet de loi de refondation présenté aux organisations syndicales le 12 novembre prévoit de mettre en place.

Ces conseils devraient faire des propositions au CA du collège et aux conseils d'école du secteur : ceux-ci se prononceraient donc directement sur les contenus de l'enseignement et l'organisation des services des enseignants, dans un cadre qui pourrait (selon l'article 34 sur l'expérimentation de la loi Fillon sur l'école de 2005 qui sera maintenu par le projet Peillon) déroger aux statuts et horaires nationaux : inacceptable !

L'école du socle va donc de pair avec la territorialisation de l'école, contre son caractère national.

La FNEC FP-FO revendique la suppression du LPC et le retour à un enseignement fondé sur des programmes disciplinaires nationaux. Elle demande au ministre de renoncer aux intentions affichées dans son projet de loi d'aller vers la mise en place de l'école du socle.